

# Accueil de Loisirs Sans Hébergement

*Tarifs applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026*



Tranches de QF		Tarifs 2026
<b>½ journée Guérandaïs</b>	Tranche N°1	≤ 400 <b>3,32</b>
	Tranche N°2	401≥N≤600 <b>3,65</b>
	Tranche N°3	601≥N≤800 <b>4,09</b>
	Tranche N°4	801≥N≤1000 <b>4,41</b>
	Tranche N°5	1001≥N≤1200 <b>5,88</b>
	Tranche N°6	N≥1201 <b>6,31</b>
<b>½ journée Hors commune</b>	Tranche N°7	Hors QF <b>7,19</b>
<b>Enfant vivant en famille d'accueil</b>		<b>4,41</b>
Repas "classique"		<b>3,21</b>
Repas "panier" (dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé)		<b>1,14</b>
Journée complète		Deux ½ journées + repas
Nuitée		Une journée complète

Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la Caf correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis.